

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement extraordinaire de l'école Laurier, tenue en présentiel, lundi 14 mars 2022 à 19 :00 au Centre Saint-Denis.

Sont présents :

Parents : Sophie Bélanger, Josée Charette, Ann Gaboriault, Larisa Golovina, Laurence Delafosse, Suzanne Palko, David Quirion

Enseignantes et personnel école: Maude Chevanelle-Beaudoin, Valérie Ouelette, Marie-Josée Payette

Membres de la direction : Isabelle Périard, Éthel Chacon

Responsable du service de garde : Isabelle Picone

Membres de la communauté : Anne-Sophie Jourdan de la Maison d'Aurore et Jonathan Villemus de la Relance des Loisirs tout 9.

Représentants du CSSDM : Mathieu Desjardins (directeur Services de l'organisation scolaire), Alain Provost (directeur Unité 6), Pascale Gingras

Députée de Mercier : Ruba Ghazal

Conseillère de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal : Marie Plourde

Sont absent (s): Annick Paul-Hus (enseignante), Fadhila Rezquillah (SDG)

1. Mot de bienvenue

1.1 De la directrice : bonsoir et bienvenue à tous à cette réunion du CÉ extraordinaire en lien avec la délocalisation de l'école Laurier. Nous accueillons ce soir les représentants du CSSDM Mathieu Desjardins (directeur Services de l'organisation scolaire), Alain Provost (directeur Unité 6). Ruba Ghazal (députée de Mercier) et Marie Plourde (conseillère de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal) assistent à la réunion à distance.

Résumé des événements qui ont mené à la rencontre de ce soir :

- le 27 septembre 2021 : la délocalisation de l'école est annoncée aux membres du CÉ
- le 28 septembre 2021 : la réunion d'information est tenue en présence des représentants du CSSDM, des parents de l'école, ainsi que des membres du CÉ
- le 8 novembre 2021 : les travaux à venir sont présentés par Mathieu Desjardins (directeur Services de l'organisation scolaire du CSSDM) lors de la réunion du CÉ
- le 7 décembre 2021 : les membres du CÉ sont consultés au sujet de l'adoption du PTRDI et de la modification de l'Acte de l'établissement; les recommandations tenant compte des avis des membres de l'équipe écoles et des parents sont transmises au CSSDM
- le 6 janvier 2022 : la délocalisation de l'école est confirmée
- le 8 mars 2022 : la date de la table de concertation avec les représentants du CSSDM est annoncée afin de préciser les modalités de l'organisation des transports scolaires, ainsi que de discuter de la possibilité d'un SDG de proximité

Rappel aux parents et membres du CÉ présents à la réunion de respecter le temps alloué aux questions et de ne pas inciter un débat.

1.2 Du président du CÉ : remerciements à la RDLT9 de nous avoir accueillis dans les locaux du Centre Saint-Denis pour cette réunion extraordinaire permettant ainsi d'avoir une meilleure transmission technique aux parents qui y assistent sur Ms Teams.

Déroulement de la rencontre :

- la présentation de Mathieu Desjardins (directeur Services de l'organisation scolaire du CSSDM)
 - les commentaires de Ruba Ghazal (députée de Mercier) et de Marie Plourde (conseillère de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal)
 - les questions du public
2. Vérification du quorum : obtenu à 19 h 05
 3. Ordre du jour : proposé par David Quirion et secondé par Larisa Golovina
 4. Présentation des informations concernant la planification de la délocalisation par les représentants du CSSDM (voir le document annexé).

L'adresse de la délocalisation confirmée est au 7378 rue Lajeunesse. La politique de transport s'applique dès que la distance entre le domicile de l'enfant et le bâtiment scolaire dépasse 1km. Dans le cas de l'école Laurier cette distance est de 2.8km. Normalement, les élèves du 3^e cycle ne sont pas concernés par la politique de transport scolaire et reçoivent une allocation afin de couvrir leur titre de transport collectif (à voir le cas particulier de l'école Laurier).

Le CSSDM présente 3 options possibles. La troisième option a été ajoutée dans l'intention de répondre aux besoins particuliers des familles dont les enfants fréquentent le SDG en fin de journée.

Questions :

- coordination des heures d'arrivée des autobus avec les activités parascolaires : possibilité de planifier un arrêt proche du Centre Saint-Denis pour les enfants qui seront inscrits aux activités de la RDLT9
- possibilité d'opter pour le transport scolaire pendant certains jours de semaine seulement : les embarquements dans les autobus seront gérés par le personnel de l'école en fonction des inscriptions journalières
- présence d'un éducateur/surveillant dans l'autobus : seulement le conducteur d'autobus sera en charge des enfants. Si le parents d'un enfant en bas âge n'est pas présent à l'arrêt, l'enfant sera ramené au bâtiment Lajeunesse.
- adapter l'horaire de l'arrivée aux activités de soutien scolaire afin de prévenir l'épuisement des enfants : possiblement dans le scénario 2 et les heures variées des navettes
- coordonner le départ des enfants de la fratrie : les enfants pourront partir et arriver en même temps
- différents points de chute considérés par le CSSDM (diviser le SDG de proximité) : aucun bâtiment du parc immobilier du CSSDM dans le secteur de l'école Laurier n'a la capacité d'accueillir la totalité des élèves fréquentant le SDG (75% inscrits) et la multiplication des locaux du SDG implique plusieurs difficultés :
 - assurer le personnel nécessaires dans tous les points de chute avec un horaire fractionné (le matin au point de chute et dans le bâtiment Lajeunesse (pour assurer le départ et l'arrivée des enfants), le midi dans le bâtiment Lajeunesse, le soir au point de chute et dans le bâtiment Lajeunesse (pour assurer le départ et l'arrivée des enfants).
 - l'impossibilité d'offrir le service de qualité (bricolage, activité en groupe) aux enfants qui seront dans les déplacements une bonne partie du matin et de l'après-midi.

5. Table de concertation

5.1 Ruba Ghazal remercie M. Desjardins pour la présentation et réitère l'importance de l'engagement du CSSDM à partager les informations en toute transparence, ainsi qu'à consulter les parties concernées avant toute prise de décision finale.

- la consultation préalable menée auprès des organismes communautaires partenaires de l'école : le CSSDM ne s'est pas informé auprès des organismes communautaires impactés par la délocalisation. La rencontre extraordinaire du CÉ actuelle fait office de cette consultation.

5.2 Marie Plourde rappelle les propositions faites au CÉ pour accompagner l'école dans le processus de la délocalisation, ainsi qu'elle offre l'assistance de l'arrondissement au CSSDM afin d'assurer la sécurité des déplacements des enfants (ex. la débarcadère sur la rue Saint Hubert, la circulation dans le quartier).

- la disponibilité du transport scolaire lors des journées pédagogiques : normalement, le transport n'est pas disponible lors des journées pédagogiques. Étant donné la particularité de l'école Laurier avec 75 % d'enfants fréquentant le SDG, la question pourrait être revue.
- le CSSDM consultera la ville au sujet de l'organisation de la circulation des autobus scolaires dans le secteur dès que l'option finale sera retenue.
- l'étude des points de chute pour favoriser l'option 2 : le CSSDM est plus concerné par les problématiques soulevées plutôt concernant l'organisation du transport des 450 enfants du et au même point de chute (la sécurité des enfants), ainsi que le fractionnement du personnel du SDG (horaire divisé, pas de service de qualité).
- séance d'information sur les travaux : une autre rencontre sera planifiée au début du mois d'avril afin que l'équipe école puisse avoir toutes les informations nécessaires en prévision de la réaffectation des enseignants et des éducateurs du SDG

Possibilité d'un sondage auprès des parents et l'équipe école à la suite de la présentation : le CÉ et la direction de l'école enverront le sondage dans les prochains jours afin de recueillir tous les avis des parties concernées au sujet des options offertes par le CSSDM.

Proposé par Suzanne Palko et secondé par Valérie Ouelette.

6. Questions du public:

- quelle est la différence entre l'embarquement/débarquement de 450 enfants dans le secteur Laurier jugé non-sécuritaire (option 2) et l'arrivée/départ de 450 enfants près du bâtiment Lajeunesse qui ne possède pas de débarcadère adaptée : le CSSDM mise sur le décalage de l'arrivée des autobus dû aux itinéraires différents le matin, ainsi que la gestion espacée en après-midi (options 1 et 3).
- le décalage de 30 mins entre le début des départs en après-midi dans l'option 2 par rapport aux autres options : ce décalage est causé par le retard du début des classes le matin étant donné que les dernières navettes arriveront avec 30 mins de retard (vers 8 h 50).
- comment le CSSDM a l'intention de gérer l'achalandage le matin au départ au coins de rue (options 1 et 3) : le CSSDM prévoit un achalandage minimum en raison de la décision de plusieurs parents d'opter pour le transport personnel (expérience vécue dans d'autres écoles délocalisées)
- possibilités pour favoriser l'organisation personnalisée des parents séparés (ex. l'adresse différente d'arrivée en après-midi pour certains jours de la semaine) : cette organisation pourrait être possible à condition que les adresses soient dans le secteur desservi par le transport scolaire. Le choix flexible des journées avec ou sans transport scolaire sera également offert du moment que l'inscription partielle des élèves soit confirmée au personnel de l'école en charge d'organiser les déplacements le matin et en après-midi.

- suggestion de la part des parents de consulter la ville afin de permettre la fermeture des rues (ex. Saint-Hubert) pendant certains moments de la journée dans le but d'assurer la sécurité des enfants pour les départs/arrivées à la même heure (les navettes ne seront plus nécessaires pour l'option 2).
 - est-ce que le stationnement du Centre Champagnat a été pris en considération pour la circulation des autobus, les itinéraires sont déjà établis : le stationnement Champagnat est réservé à la circulation du transport adapté. Les itinéraires seront planifiés au mois de juillet selon les inscriptions reçues.
 - prévention d'attente prolongée au coin de rue (bouchon de circulation, conditions météo défavorables) : les parents reçoivent 3 notifications du système d'avertissement du CSSDM (départ de l'autobus, l'autobus à l'approche de l'arrêt, l'autobus est à l'arrêt indiqué).
 - est-ce que l'arrondissement a été consulté afin de favoriser l'organisation des transports : non
 - dans quelle mesure le CSSDM tiendra compte des recommandations et commentaires à la suite de cette consultation : tous les avis seront entendus. Le CSSDM se réserve le droit de prendre la décision la plus appropriée considérant les avantages et les inconvénients de chaque option.
 - le parc des autobus disponible répondra-t-il au besoins de l'école Laurier : plusieurs scénarios sont évalués (certaines délocalisations seront terminées, l'assouplissement des mesures sanitaires permettra l'optimisation de l'occupation des autobus) avec l'objectif de garantir le transport. Toutefois, il est important de mentionner que le CSSDM priorisera l'option permettant la réduction du budget alloué au transport scolaire - ce qui permettra de rediriger les fonds épargnés vers les services aux élèves.
7. Clôture de l'assemblée : Le sondage sera envoyé dans les prochains jours aux parents (incluant les parents d'élèves de la maternelle inscrits en 2022-2023) et à l'équipe école et coïncidera avec la réaffectation du personnel de l'école. Une prochaine rencontre du CÉ est prévue le mardi 5 avril 2022, ainsi qu'une nouvelle rencontre/présentation des travaux à venir aura lieu au mois d'avril.